



DELIBERATION N° D2022_28

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 25 novembre 2022

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés : Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL

Absent Excusés : Christian PRIVAT, Jérôme NOGARET

Absent : Céline LINGERAT

est nommé secrétaire : Sébastien KUBANI

Objet : Attributions de Subventions aux associations :

Suite au dossier de demande de subvention de l'association GARA (Groupe Alésien de Recherche Archéologique), et la réussite de vérification de la restauration de la voie antique du Ron Traoucat GR44B

Le Maire expose au conseil municipal le dossier de demande de subvention de cette association.

Après avoir examiné cette demande et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 570,00 € à l'association GARA.

Cette subvention sera imputée à l'article 6574

Fait et délibéré à Soustelle, les jours, mois et an que dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT

